

# CD 21/02/2022

## Présents (11)

Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Claudie GREVET, Mauricette JOLY, Jean-Luc LEGALLAIS, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER, Xavier WACK

## Absents excusés (2)

Jean-Pierre GEROMEY, Olivier GUENIN

## Ordre du jour

1/ Adoption du compte-rendu en date du 19 janvier 2022 .....	2
2/ Validation des documents à envoyer aux représentants pour l'AG .....	2
a) L'ordre du jour .....	2
b) Le règlement intérieur et financier .....	2
c) Le compte de résultats .....	2
d) Le bilan .....	2
e) Le budget prévisionnel .....	2
3/ Préparation de l'AG du 5 mars 2022.....	2
a) Bilan des commissions.....	2
b) Représentants .....	2
c) Invités .....	2
d) Matériel de vote .....	3
e) Matériel à prévoir.....	3
f) Pot ou pas pot .....	3
g) Quand se retrouver .....	3
4/ Quota sportif LGECO pour les qualifications aux Championnats de France Sprint, MD et LD .....	3
5/ GREF.....	3

*Compte-rendu de réunion - lundi 21 février 2022*

## 1/ Adoption du compte-rendu en date du 19 janvier 2022

Le compte-rendu de la dernière réunion du CD LGECO est adopté à l'unanimité des présents.

## 2/ Validation des documents à envoyer aux représentants pour l'AG

Les documents suivants sont à envoyer une semaine avant l'AG, conformément à nos statuts :

### a) L'ordre du jour

Les règlements administratif et financier seront présentés avant les tarifs, qui feront l'objet d'un document à part.

Après discussion, il est décidé de proposer au vote les tarifs 2022 ainsi que leur reconduction tacite pour 2023.

### b) Le règlement intérieur et financier

Les modifications réalisées seront explicitées dans le document en mettant ce qui a été remplacé en caractères barrés et ce qui est nouveau en couleur.

Le formulaire de remboursement sera modifié concernant l'indemnité kilométrique.

### c) Le compte de résultats

La situation financière clôturée est prête.

### d) Le bilan

Le bilan est prêt et équilibré.

### e) Le budget prévisionnel

Le document est prêt.

En 2022, la LGECO prendra en charge à 100% les frais des experts sollicités lors de l'étape pratique de validation des formations.

## 3/ Préparation de l'AG du 5 mars 2022

### a) Bilan des commissions

Les bilans des différentes commissions sont à mettre sur Teams dans le dossier « AG LGECO 5 mars 2022 » du canal « Comité Directeur ».

### b) Représentants

La majorité des clubs et des CDCO a communiqué les noms de leurs représentants. Les derniers seront de nouveau contactés.

### c) Invités

Dominique BRET, secrétaire générale de notre fédération, sera présente pour représenter la FFCO.

Le CROS, la DRAJES et la Région Grand-Est n'ont pas donné de réponse à l'heure actuelle.

#### d) Matériel de vote

Des plaquettes de vote seront prévues par le secrétariat et distribuées aux représentants porteurs de voix, si un ou plusieurs représentants s'opposent au vote à mains levées.

#### e) Matériel à prévoir

Un vidéoprojecteur sera nécessaire. Il convient de vérifier si la salle en dispose ou non.

#### f) Pot ou pas pot

Le comité directeur décide de réaliser un pot de fin d'assemblée, comme lors de la réunion des présidents de clubs et de CDCO. Les achats seront faits par le secrétariat.

#### g) Quand se retrouver

Les membres du comité directeur sont attendus à 11h le 5 mars.

## 4/ Quota sportif LGECO pour les qualifications aux Championnats de France Sprint, MD et LD

En complément des qualifiés d'office dans chaque catégorie (voir [Règlement des compétitions FFCO 2022](#)), chaque ligue dispose d'un quota sportif et d'un quota administratif pour l'ensemble des catégories.

Le quota sportif à répartir pour la LGECO est de 9 places en Sprint et de 18 places tant pour la LD et la MD (avec 0 ou 1 ou 2 places par catégorie ou regroupement de catégories).

La commission Pratiques Sportives de la LGECO fait une proposition de quota sportif LGECO.

Après discussion, en cas de peu d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories, le CD décide qu'un reversement éventuel des quotas doit rester possible. 2 jours après la clôture des inscriptions, l'arbitre communique à la LGECO la liste des inscrits. S'en suit un échange de mails entre les membres du CD pour valider un éventuel reversement. Le comité directeur accepte la proposition de quota sportif calculé par la commission Pratiques Sportives, avec cette possibilité de reversement. Les quotas définitifs seront communiqués 4 jours avant la compétition (notamment à l'arbitre, aux organisateurs) et envoyés à la FFCO avant la course.

Rappel du compte-rendu de la réunion CD LGECO du 14/12/2021 : La ligue dispose d'un quota administratif (5 places par championnat) qui regroupe désormais les qualifications à titre exceptionnel et les organisateurs. Ces demandes de qualification doivent être communiquées à la ligue au plus tard 7 jours après le championnat qualificatif.

## 5/ GREF

Lors des regroupements, il convient de ne pas oublier les autorisations et attestations.